# Déclaration de la CGT en début de séance plénière du CSEC du 30/01/25

La CGT APF est très surprise des délais de mise en place de l'EICM. Alors que l'employeur n'a eu de cesse de nous demander avec grande insistance de voter favorablement pour la mise en place rapide de l'EICM, ce qui a été fait dès le 17 janvier, nous avons appris que les premières réunions en visio de salariés d'établissements impactés par le PSE n'avaient commencé que le 27 janvier.
Actuellement quand un salarié demande un entretien avec le cabinet LHH il lui est répondu de rappeler à partir du 2 février. Encore une fois force est de constater que la mise en place de l'EICM reste assez amateure et aléatoire. La CGT dénonce fermement cette façon de procéder.
De plus, certains salariés n'ont même pas encore été invités à une réunion d'information et de présentation de l'EICM.

Nombre de collègues qui pourraient être visés par le PSE nous remonte que leur direction ou RRRH font pression sur eux pour qu'ils fassent une demande de dossier de retraite avant leur réception de lettre de licenciement. La CGT souhaite indiquer dans cette instance que l'employeur ne peut pas imposer à un salarié un départ d'office en retraite avant l'âge de 70 ans.
Nous souhaitons informer tous les collègues qui se trouve en risque de licenciement, d'attendre d'avoir reçu leur lettre de licenciement puis de souscrire au congé reclassement et seulement ensuite de demander au cabinet LHH de les accompagner dans leur dossier de retraite dans le cadre du congé reclassement. Encore une fois la CGT trouve cette méthode d'intimidation indigne d'une association qui qui se targue de telles valeurs d'aller faire le fond des poches de ses salariés pour essayer de rattraper ses erreurs de gestion.

Enfin les élus CGT du CSE Central regrettent le manque de volonté de l'employeur d'organiser la restitution de l'expertise du cabinet SECAFI pour les CSE d'établissements. Cette restitution était inscrite dans l'accord de méthode signé par les OSR et la DRH d'APF Fh et il aurait été très simple de demander aux 36 présidents de CSE d'informer dans le cadre d'une convocation les élus afin permettre une restitution à tous.
Là encore est-ce une volonté de nuire aux salariés et de ne pas permettre aux élus locaux d'être suffisamment informés pour rendre localement un avis éclairé ? Par contre la direction a très bien su informer ses 36 présidents de CSE pour la restitution aux présidents puisque ceux-ci étaient 48 présents, bien que cette restitution n'était elle, pas prévu à l'accord de méthode.

Je suis syndiqué, pourquoi pas vous ?

**Pour toutes questions sur vos droits ou la situation**
**Contactez la CGT / Syndiquez vous**
**Contact : Fabrice VERDELET** dsc.cgt.apf@gmail.com ☎ 07 83 32 49 33
www.cgtapf.com https://www.facebook.com/cgtapf.cgt